

3. D.G.E. 2006

Monsieur le maire propose de monter un dossier de demande de subvention consacré à réfection de la salle polyvalente. Le plafond de dépense subventionnable est de 152.500 € et le montant de la subvention est de 30 % du total H.T. de la dépense. Les dossiers de demandes sont à déposer avant le 30 novembre prochain.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de DGE 2006 pour la réfection de la salle polyvalente, d'engager la dépense afférente et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer les documents permettant la poursuite du projet.

4. Cérémonie du 11 novembre

- Rassemblement à 11 h 00 devant la mairie
- dépôt de gerbe et allocution du maire au monument aux morts,
- vin d'honneur sous le préau de l'école

5. Réorganisation du bureau de poste de Fors

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré, le 5 octobre dernier, Mme Marie-Christine Bertineau, Directeur du groupement Grand-Public de la Sèvre Niortaise. Lors de cet entretien, elle a fait part de l'intention de La Poste de réorganiser le bureau de Fors afin de « *faire face au contexte économique et aux enjeux auxquels La Poste se trouve aujourd'hui confrontée* ». Ce qui signifie que, face à l'ouverture à la concurrence européenne, La Poste se tourne vers un système de rentabilité en mettant l'accent sur ses services financiers...

Mme Bertineau place la municipalité face à l'alternative suivante :

- ▶ Ouvrir un relais poste commerçant ou une agence postale communale (à la mairie) afin que les horaires d'ouverture correspondent mieux aux attentes des usagers ;
- ▶ Modifier les horaires du bureau de poste de Fors qui, à compter du 2 novembre prochain, sera ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 15 à 12 h 00 ; sachant que ces nouveaux horaires n'ont pas été définis d'un commun accord avec la municipalité et que la population est déjà informée de ces modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1) D'entériner le refus du maire, Michel Brault, quant à l'ouverture d'un bureau de poste municipal et de signifier à La Poste que la démarche d'ouvrir un relais poste commerçant à Fors est de son ressort et non de celui de la municipalité.

2) De voter une motion de refus de cette réorganisation engagée sans son accord **pour les raisons suivantes :**

- ▶ **La municipalité souhaite conserver le bureau de poste de Fors** tel qu'il fonctionne aujourd'hui, afin que les usagers puissent bénéficier d'un service public digne de ce nom, d'autant plus que la population de Fors connaît un accroissement régulier ;
- ▶ **Elle refuse de cautionner et de participer même indirectement au démantèlement du service public en milieu rural**, sachant que ce problème a fait l'objet d'une circulaire gouvernementale du 03 mars 2005 qui demande expressément de « *renoncer à toute réorganisation entraînant une suppression ou une réduction significative du service public en milieu rural, sauf accord des élus concernés* ».
- ▶ La mise en avant de la rentabilité du service postal en mettant l'accent sur les services financiers est contraire au fonctionnement et à l'éthique du service public dont trois des règles d'or sont l'égalité de l'utilisateur devant le service public, la proximité du service et sa pérennité.
- ▶ La municipalité est par ailleurs « mise devant le fait accompli » puisqu'elle n'a pas été consultée sur les modifications d'horaires alors que ceux-ci suppriment les deux créneaux favorables à la population : le mercredi et le samedi matin. Il est évident que la fréquentation du bureau de poste va en être diminuée ce qui sera ultérieurement un argument supplémentaire pour le supprimer définitivement.

Le conseil municipal décide par ailleurs que cette motion de refus sera communiquée :

- à la direction du groupement Grand-Public de la Sèvre Niortaise de La Poste,
- aux instances préfectorales, départementales et régionales,
- à la population de Fors.

6. Vente de bois de chauffage sur les parcelles communales

Michel Brault informe le conseil municipal qu'il a été saisi de plusieurs demandes d'habitants de Fors qui souhaitent couper du bois sur certaines parcelles communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre 10 € le stère de bois de chauffage coupé sur les parcelles communales aux habitants qui en feront la demande.

7. Transfert des voies et réseaux du lotissement Les Jardins de la Plaine du lac dans le domaine communal

L'association syndicale des propriétaires des Jardins de la Plaine du Lac demande le rattachement des voies et réseaux du lotissement au domaine communal. Pour ce faire, une enquête publique d'une durée de quinze jours doit être mise en place ; elle est à la charge de la commune qui doit désigner un commissaire enquêteur et procéder à l'annonce de l'enquête par voie d'affichage et voie de presse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de laisser latitude à Michel Brault, maire, pour désigner le commissaire enquêteur.
- d'autoriser le rattachement des voies et réseaux du lotissement Les Jardins de la Plaine du Lac au domaine communal, si le résultat de l'enquête publique le permet ;

8. Travaux de sécurisation de la route des Sanguinières : ouverture d'un appel d'offres ouvert

L'avancement du projet de sécurisation de la route des Sanguinières (travaux de voirie subventionnés dans le cadre de la DGE 2005) a été présenté par James Barbot lors du conseil du 31 août dernier ; depuis, la subdivision de l'Equipement de Niort a réalisé le D.C.E. dont les membres du conseil prennent connaissance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le D.C.E. tel qu'il est présenté
- de lancer un appel d'offres ouvert ; l'annonce légale paraîtra dans deux journaux (La Nouvelle république et Agri 79°
- d'autoriser le maire, Michel Brault, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'appel d'offres et à la poursuite du projet en général.

Travaux de sécurisation de la route des Sanguinières :- nomination de la commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer comme membres de la commission d'appel d'offres :

- **Président :** Michel BRAULT, maire
- **Membres !** James BARBOT, adjoint,
Philippe BEAUMONT, adjoint
Yannick TROUVE, conseillère municipale
- **Membres suppléants :** Dominique POUGNARD, adjointe,
Raymond TEISSIER, conseiller municipal,
Hervé SABOURIN, conseiller municipal

9. Avancement du projet de lotissement des Grelettes de la CCPC

Ce lotissement, situé à côté de la Capsud et destiné à l'installation de commerçants et d'artisans, est de la compétence de la Communauté de communes Plaine de Courance. Le dossier est parti à la D.D.E. La CCPC fera une estimation du prix du m² de terrain ; les parcelles seront ensuite cédées aux entrepreneurs qui en feront la demande. Cette cession peut revêtir plusieurs formes : la vente, la location-vente, la location du terrain bâti.

Il est convenu de prévoir une réunion d'information destinée aux entrepreneurs de Fors et des environs.

10. Informations sur les affaires scolaires

► **Nomination des représentants des parents d'élèves membres de la commission de restauration scolaire, après l'assemblée générale de l'APE du 20 septembre 2005 :**

- Cécile BRAULT
- Valérie BOUCHET
- Sandrine DEBARRE
- Christine FAZILLEAU
- Laetitia GRIZEAU
- Béatrice MILANDRE

► **Elaboration d'une « charte de bon fonctionnement (règlement intérieur) qui concerne le restaurant scolaire, la garderie et la sécurité du transport scolaire**

A la suite de l'augmentation d'actes d'incivilité, il a été décidé en commission des affaires scolaires d'élaborer un règlement intérieur qui mette en garde parents et enfants sur les conséquences qu'entraînerait la répétition de ce type de comportement ; la charte ci-dessous a été établie par Bruno Clisson, directeur du groupe scolaire, avec l'ensemble des élèves de l'élémentaire. Elle sera distribuée à chacun des enfants du groupe scolaire et signée par l'enfant et par ses parents ;

Au restaurant scolaire et à la garderie :

- je ne dois pas lancer de nourriture
- je dois respecter le personnel et les autres élèves
- je dois respecter le matériel

SANCTIONS

En cas de manquements répétés à la discipline ou si l'enfant, par son comportement, peut être dangereux pour lui-même et pour les autres, les familles pourront être convoquées par la mairie pour examen et recherche de solution.

En cas de récidive ou de gravité particulière des agissements reprochés, une exclusion temporaire allant d'une journée à une semaine pourrait être prononcée.

Le conseil municipal approuve la mise en place de cette charte de fonctionnement.

► **Organisation de la restauration scolaire pendant les congés maladie de Mme Hélène Rance**

Mme Rance, agent en charge de la préparation des repas, est bénéficiaire d'un congé maladie d'au moins trois mois (pouvant aller jusqu'à six mois) à compter du 3 novembre prochain. ; il est donc nécessaire de prévoir son remplacement. Christelle Rouillon assiste actuellement Mme Rance à la préparation des repas, titulaire d'un CAP cuisine et ayant déjà fait ses preuves à plusieurs reprises, il serait judicieux qu'elle prenne en charge la préparation des repas et de la remplacer sur ses tâches d'entretien et de service par l'embaucher d'une personne en CDD.

11. Embauche d'une personne en C.D.D. pendant l'arrêt maladie de Mme Rance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le fonctionnement temporaire du restaurant scolaire tel qu'il est présenté**
- **d'embaucher une personne en qualité de contractuelle**, en application du 1er alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 (remplacement congé maladie, maternité), à compter du 03 novembre 2005 et pour toute la durée de l'arrêt maladie de Mme Rance..

12. Information sur le projet *Enfance-Jeunesse* de la Communauté de communes

Dominique Pougard informe les membres du conseil sur l'avancement de ce dossier :

Un groupe de pilotage réfléchit depuis un an à la compétence « Enfance-Jeunesse ». Des propositions ont été faites qui seront soumises à décision du conseil communautaire de la CCPC.

L'orientation est la prise de compétence « Enfance-Jeunesse » sur, **uniquement**, le centre de loisirs (CLSH) et pour la tranche d'âge de 3 à 12 ans.

Quatre CLSH existent déjà. Le cinquième serait créé à Fors afin d'équilibrer les territoires.

Le dossier sera présenté au conseil communautaire dans les semaines à venir afin de délibérer sur la prise de compétence.

Les adolescents de 13 à 18 ans sont donc exclus de cette compétence, sachant que la volonté actuelle est de laisser les « espaces jeunes » à la gestion des communes. Par contre, la création d'un « espace jeunes » ou de projets spécifiques concernant cette tranche d'âge pourraient recevoir des subventions de la CAF et de Jeunesse et Sports. Le CEL peut toujours s'inscrire dans un projet communal.

13. Extension du réseau d'électricité Chemin de l'Ile Grelet

Monsieur le maire rappelle aux participants que, par convention en date du 8 février 2005, la Régie du Sieds et la commune de Fors ont signé une convention arrêtant le financement de l'opération d'extension du réseau public d'électricité chemin de l'Ile Grelet à Fors. Dans le cadre de la CLDE, la Régie du Sieds prend en charge la moitié de la dépense. **La somme due par la commune est donc de 1.487,89 €.** Cette somme sera payée par les crédits figurant à l'opération « extension des réseaux ».

14. Divagation des chiens errants

Michel Brault et d'autres membres du conseil soulignent que plusieurs personnes, dont de nombreux enfants, se plaignent de la crainte que leur inspirent les chiens en liberté sur le territoire de la commune de Fors, crainte qui les oblige à restreindre leurs promenades.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rappeler à la population de Fors, par voie de presse et d'affichage, que la divagation des chiens errants est une infraction et que la commune se réserve le droit de poursuivre les propriétaires.

15. Installation du chauffage à l'église de Fors

Michel Brault rappelle qu'une opération d'investissement a été ouverte à ce titre au budget primitif 2005 avec un crédit de 10.000 €. Après consultation de plusieurs entreprises, il présente aux membres du conseil un devis de l'entreprise Electro-Service de Fors d'un montant de 2.300 € H.T., **soit 2.750,80 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise Electro-service pour le montant précité, soit 2.300 € H.T. Les travaux seront engagés le plus tôt possible.

16. Achat de bancs et de barrières de sécurité

Michel Brault informe les membres du conseil qu'il a reçu une offre très avantageuse de la société VEDIF pour du mobilier urbain. L'achat de bancs et de barrières de sécurité étant nécessaire, il propose de les commander au tarif suivant :

- **3 bancs en bois, piètement en fonte : 579,00 € H.T.** le lot de 3
- **5 barrières de sécurité fixes** (sécurisation de l'arrêt de car de l'école maternelle) : **595 € H.T.** les 5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise VEDIF (542740 Bon Encontre) pour le montant précité, soit 1.174,00 € H.T. Les travaux peuvent être engagés le plus tôt possible.

Lesconseillers,

lemaire,